

Décision du Maire n° 2025/18

=====

Objet : Restructuration et réparation de l'hôtel de ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 3 qui précise que le Maire est autorisé par le conseil municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la convention de mandat approuvée par délibération du 20 janvier 2020 et signée le 14 mai 2020, portant une opération de réparation, de restructuration et mise aux normes du site, en missionnant le SDEA pour une maîtrise d'ouvrage déléguée, et modifiée par un avenant et par délibération n°2022-050 du 01 juin 2022 et n°2024-021 du 27 mars 2024

Vu la Décision n°2023-13 du 13 juin 2023 attribuant les lots pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, hors lots n°03 – VRD et lot n°16 – Façade, déclarés infructueux.

Vu la Décision n°2024-07 du 11 avril 2024 attribuant les lots pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, dont le lot n°03 – VRD à l'entreprise PRO ARDECHE TP et le lot n°16 – Façade à l'entreprise FACADE AZ pour un montant de 73 544.10€.

Vu la Décision n°2024-17 du 25 juillet 2024 approuvant la modification de marché pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, pour le lot n°04 – gros œuvre à l'entreprise BATRI DIAZ, pour des aléas non détectables en cours d'étude pour un montant d'avenant de 61 790.62 € HT.

Vu la Décision n°2024-46 du 28 novembre 2024 approuvant les modifications de marché pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, pour les lots n°05 - 08 – 09 – 10 – 11 - 16 et 17 pour des ajustements et optimisation du projet en cours de travaux, pour un montant total d'avenant de – 7 014,59 € HT.

En phase de finalisation des travaux et préparation de la réception des ouvrages, le projet et les marchés de travaux ont été optimisés pour d'une part apporter des améliorations au projet (adaptation des murs de clôture, ajouts de placards, optimisation des luminaires, adaptation des prestations au droit des tiers) et d'autre part, ajuster les prestations jugées dispensables (simplification de cloisonnements, optimisation du traitement des sols, suppressions de carottages non nécessaires). Ces adaptations impliquent des plus-values et moins-values, nécessitant des avenants sur plusieurs lots, pour un montant total de 6 321,97 € HT.

Lots	Entreprises	Marché HT + avenant	Avenant	% d'évolution	Nouveau montant du marché
Lot 04 - Gros Œuvre	BATRI DIAZ	558 690,62 €	4 583,72 €	13,36%	563 274,34 €
Lot 05 - Charpente bois / Couverture tuile / Zinguerie	LB BTP	198 592,81 €	8 758,26 €	7,85%	207 351,07 €
Lot 08 - Cloisons / Isolation / Faux plafonds / Peinture	PIOVESAN	286 427,65 €	- 3 133,16 €	0,64%	283 294,49 €
Lot 10 - Menuiseries intérieures Bois	ZANCANARO	165 569,12 €	15 804,09 €	5,33%	181 373,21 €
Lot 11 - Revêtements de sols / Faïences	YAMAN	57 598,11 €	- 6 947,55 €	- 24,75%	50 650,56 €
Lot 13 - Electricité CFO – CFA - SSI	REBOUL COTTE	184 243,66 €	1 396,75 €	0,76%	185 640,41 €
Lot 14 - Chauffage ventilation climatisation - Plomberie	ASGTS	270 900,00 €	196,51 €	0,07%	271 096,51 €
Lot 15 - Carottages	FORCIEDROME	26 599,00 €	- 16 344,68 €	- 61,45%	10 254,32 €
Lot 16 - Façades	FACADE AZ	46 756,27 €	2 008,03 €	20,32%	48 764,30 €

Le montant total des marchés de travaux pour l'ensemble des lots est porté, du fait de ces avenants, à 2 321 788,44 €HT.

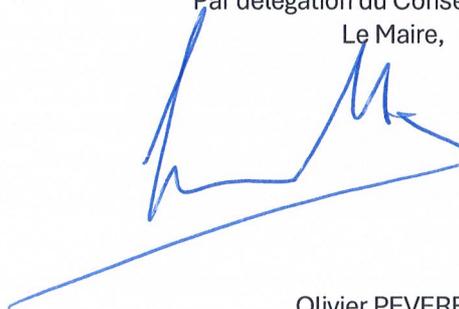
Considérant que ces modifications permettent de finaliser le projet, il convient d'approuver les avenants aux marchés cités dito, et d'autoriser le SDEA à les signer.

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

D'APPROUVER les avenants aux marchés de travaux, tels que proposés ci-avant.

AUTORISE le Président du SDEA à signer tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Teil, le 7 avril 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI